



001467 (001438) - 0001/0001
CL1181 (290011)

M. Eric CAMPOS
165 RTE DE LAGRAILLE
46230 CIEURAC

ATTESTATION LOI MADELIN

Attestation à conserver à l'appui de votre comptabilité ou à transmettre à votre comptable

(Cotisation ouvrant droit à déduction dans les conditions fixées à l'Article 154 bis du C.G.I –
conforme à la loi n°94-126 du 11/02/1994)

Adhésion N°T89412229550 au contrat collectif Complémentaire de soins N° TSAN02498000
à l'A.R.E.P (Association Régionale de Prévoyance)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Le Croc - BP 63130
45431 Chécy Cedex.

PERIODE COUVERTE PAR LA PRESENTE ATTESTATION du 01/01/2025 au 31/12/2025	
MONTANT DE LA COTISATION APPELEE (BIC)	MONTANT DE LA COTISATION SOLDEE (BNC)
1 247,32 €	1 239,48 €

Le bénéfice de la déduction est subordonné :

- au respect des plafonds visés par l'article 154 Bis du Code général des Impôts, ainsi qu'à l'obligation d'être à jour des cotisations aux régimes légaux d'assurance maladie et retraite.
- au règlement intégral des cotisations.

La cotisation déductible indiquée ci-dessus tient compte de ce que vos revenus professionnels relèvent du régime : BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux)

Il vous appartient de vérifier le montant de cotisations que vous pouvez effectivement déduire en fonction de votre situation personnelle et de votre régime fiscal (BIC ou BNC).

Fait à CHECY, le 30 janvier 2026

Pour la Société,


